

12. Attendant avec impatience, hâtant par vos desirs l'avènement du jour du Seigneur, où l'ardeur du feu dissoudra les cieux, et fera fondre les éléments.

13. Car nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, dans lesquels la justice habitera.

14. C'est pourquoi, mes bien-aimés, vivant dans l'attente de ces choses, faites en sorte que le Seigneur vous trouve dans la paix, et que vous soyez purs et irrépréhensibles à ses yeux :

15. Et croyez que la longue patience dont use Notre Seigneur est pour votre bien, et c'est aussi ce que Paul, notre très-cher frère, vous a écrit, selon la sagesse qui lui a été donnée :

16. Comme il fait aussi en toutes ses lettres, où il parle de ces mêmes choses, dans lesquelles il y a quelques endroits difficiles à entendre, que des hommes ignorants et légers, détournent en de mauvais sens, aussi bien que les autres écritures dont ils abusent à leur propre ruine.

17. Vous donc, mes frères, qui connaissez toutes ces choses, prenez garde à vous, de ne point que vous laissiez emporter aux égarements de ces hommes sans loi et sans conscience, vous ne tombiez de l'état ferme et solide où vous êtes établis.

18. Mais croissez de plus en plus dans la grâce et la connaissance de Notre Seigneur et notre Sauveur Jésus-Christ. A lui soit gloire, maintenant, et jusqu'à un jour de l'éternité. Amen.

15. *Scriptis vobis.* Non croyez avec Baranuis, Bellarmin, Selmeron, et la plupart des commentateurs catholiques, que saint Pierre parla ici de l'Épître de saint Paul aux Hébreux, où se trouvent précisément les mêmes recommandations (III, VI, X-XIII), et qui avait dû se répandre tout particulièrement parmi les juifs-chrétiens à qui saint Pierre écrivait.

16. *Quendam difficultatem intellectui.* Ces paroles se rapportent principalement aux Églises des Romains et aux Galates, où saint Paul traite de la justification gratuite, de la foi sans les œuvres, parce que dès le temps des apôtres, les simoniens et les gnostiques abusèrent de ces passages. Rien ne condamne plus ouvertement que ce texte de saint Pierre la témérité des protestants, qui mettent les Écritures entre les mains de tous les fidèles, et qui prétendent qu'on n'a pas besoin de l'autorité de l'Église pour les entendre.

12. *Expectantes et properantes in adventum dei Domini.* Non expectantes modo, sed etiam cupientes adesse extremum illum diem iudicii. — *Per quem cœli ardentis solventur.* Vide dicta, n. 10. — *Talescent.* Liquecent; instar metalli in fornace liquati; hoc enim significat græcum τρωσσεται.

13. *Novos vero cœlos.* Vel quoad substantiam, juxta dicta n. 10, vel potius quoad qualitates, quia erit lux luce sicut lux solis, et lux solis erit septemplex sicut lux septem dierum, et sit lassus, cap. 30, 28. — *Secundum promissa.* Epistola Iacobi, cap. 5, n. 17, legitur: *Ecce enim ego creo cœlos novos, et terram novam.* — *In quibus justitia habitabit.* Just et sancti, vel portio justitia.

14. *Immaculati.* Ab omni macula peccati. — *Inviolati.* Αποκατοι, irrépréhensibles. — *Et.* Ab eo cui nihil nocentium. — *In pace.* Ut immaculati et irrépréhensibles pacem habeatis cum Deo et proximo, et peccato animo ac tranquillo mortem ad judicium expectatis.

15. *Longinquitatem.* Quia tandem tolerat vitam mortem, et adventum suum differt. — *Salutem arbitramini.* Existimate dirigi ad salutem vestram et malorum, ut scilicet respiciantur. — *Scriptis vobis.* Vide ad Romanos, c. 2, n. 4, et ad Hebræos, c. 10, n. 36.

16. *In quibus.* Ex dictis, dictis et scriptis; cum enim de cœlis masculinam, non potest referre epistolas, utpote feminini generis. — *Ad suam ipsorum perditionem.* Quia ipsa Dei verba et oracula violant et corrumpunt.

17. *Præscienties.* Præmoniti à me de periculo. — *Quosdam.* Cavete. — *Traducti.* Adduci, decipi. — *A propria firmitate.* Quam habetis in fide.

18. *In diem æternitatis.* In omnem æternitatem; quamdiu durat dies æternitatis.

12. Expectantes et properantes in adventum dei Domini, per quem cœli ardentis solventur, et elementa ignis arborum tabescent.

13. a Novos vero cœlos et novam terram secundum promissa. Ipsius expectamus, in quibus justitia habitabit. [a Isai. 65, 17, et 66, 22. Apoc. 4, 1.]

14. Propter quod, charissimi, hæc expectantes, satagite immaculati et inviolati et inveniri in pace.

15. Et a Domini nostri longinquitatem, saltem arbitramini, sicut et charissimus frater noster Paulus secundum datam sibi sapientiam scripsit vobis; [a Rom. 2, 4.]

16. Sicut et in omnibus epistolis, loquens in eis de his in quibus sunt quædam difficultates intellectus, que iudicij et instabiles depravant, sicut et ceteras Scripturas, ad suam ipsorum perditionem.

17. Vos igitur, fratres, præscienties quosdam difficultates intellectu traducti excidatis a propria firmitate.

18. Crescite vero in gratia Domini nostri et Salvatoris Jesu Christi, ipsi gloria et nunc et in diem æternitatis. Amen.

PRÉFACE

SUR LES TROIS ÉPÎTRES DE SAINT JEAN.

I. De l'objet de la première Épître. — 2. Son analyse. — 3. Du temps et du lieu où elle a été composée. — 4. De son authenticité et de son intégrité. — 5. De la deuxième et de la troisième Épître de saint Jean.

4. Après le martyre de saint Pierre et de saint Paul, saint Jean se retira à Ephèse, qui avait pour évêque le disciple et le compagnon de saint Paul, saint Timothée. Celui-ci reconnut dans saint Jean son autorité d'Apôtre et ne voulut gouverner son Église que sous sa direction.

D'Ephèse, le disciple bien-aimé alla prêcher dans les villes voisines, et sa juridiction s'étendit sur toutes les Églises d'Asie. C'est ce qui a fait dire à saint Jérôme qu'il en était le fondateur. Tertullien ajouta qu'il établit des évêques dans toutes ces provinces, et comme il survécut longtemps aux autres Apôtres, il est probable qu'il finit par y renouveler l'épiscopat.

Les premières hérésies se répandirent particulièrement dans ces Églises, et saint Epiphane dit que le saint Évangéliste y fut envoyé par l'Esprit-Saint pour les combattre. Ebon s'y réfugia en effet après la ruine de Jérusalem, et Cérinthe s'y retira et y fit de nombreux prosélytes.

Ces deux sectaires voulaient conserver les cérémonies de l'ancienne loi et assigner en grande partie la mission de Jésus-Christ. Les ébionites ne voyaient en lui qu'un homme, et les cérinthes attaquaient l'union hypostatique des deux natures. Ils séparaient le Christ de Jésus, en faisant deux personnes. Ils considéraient Dieu comme un être relégué à une distance infinie de la création. Il était sorti de son sein une série décroissante d'êtres auxquels ils donnaient le nom d'Éons. C'était au dernier d'entre eux qu'ils attribuaient la création, et c'était aussi l'un d'eux qui était venu se reposer sur Jésus dans son baptême, mais il l'avait quitté pendant sa passion.

Les sectaires qui prirent le nom de gnostiques se croyaient en possession de toute la science et désaigraient ceux qui n'étaient pas de leur parti. Comme ils se figuraient que la matière était l'œuvre du mauvais principe, ils enseignaient que Jésus-Christ n'avait pas pris un corps véritable. Ils n'admettaient pas la rédemption du monde par le sang, et ils rejetaient l'Eucharistie et les sacrements. Ils avaient sur l'eau des théories difficiles à saisir, mais auxquelles saint Jean fait allusion. Leurs idées sur le mariage amenaient dans leurs assemblées les excès les plus révoltants, mais ils prétendaient qu'il n'y avait là rien de mal pour celui qui possède la véritable gnose ou la vraie connaissance de la religion. Enfin prenant sur la plupart des points le contrepied de la doctrine catholique, ils affectaient certains sympathies pour Cain et en général pour tous les personnages blâmés dans l'Ancien Testament.

Ce fut pour condamner toutes ces erreurs que saint Jean écrivit sa première Épître. Il ne l'adresse pas à une Église particulière, ni à un individu quelconque,

mais en général à toutes les Eglises d'Asie dont il avait l'inspection et dans lesquelles il avait remarqué le mal qu'il veut détruire. C'est pour ce motif qu'on ne lit au commencement ni inscription, ni salut, et qu'elle ne se termine pas par les recommandations et les bénédictions ordinaires.

Son but n'est pas de réfuter ces erreurs. Il l'a fait dans son Evangile. Dans cette Epître il se borne seulement à les signaler, et en les signalant il les stigmatise. Tout en disant aux fidèles ce qu'ils ne doivent pas croire, il leur fait sentir la supériorité de la doctrine catholique et leur rend manifeste la fausseté de l'enseignement contraire.

2. Il commence cette Epître comme son Evangile. Il établit d'abord l'incarnation du Verbe, et il en donne pour preuve son propre témoignage. Il n'annonce que ce qu'il a vu de ses yeux, que ce qu'il a touché de ses mains. C'est le Verbe qui est la vraie lumière, et ceux qui ne sont pas unis à lui marchent dans les ténébres. Il est venu nous racheter du péché. Ceux qui disent que le péché n'est pas un mal se font illusion et accusent Dieu lui-même de mensonge (ch. I).

Jésus-Christ s'est fait victime de propitiation pour nous. Il est notre avocat, notre médiateur. Le véritable gnostique, c'est celui qui le connaît véritablement. Celui qui le connaît observe ses commandements. Le premier de ces commandements c'est de s'aimer les uns les autres. Ce commandement n'est pas observé dans le monde. Aussi le chrétien doit-il se tenir en garde contre le monde et ses convoitises, contre les antéchrists et leurs erreurs. La vérité est avec les apôtres et rien ne doit les en détourner (ch. II).

Jésus-Christ est venu pour nous rendre semblables à lui. Il veut que nous soyons saints, comme il est saint. Nous ne devons pas croire ces hommes d'iniquité qui enseignent que le péché n'est pas un mal. Celui qui commet le péché est le fils du diable. Le fils de Dieu aime ses frères, il est dévoué, compatissant, et Dieu demeure en lui par son esprit (ch. III).

Il importe de discerner le vrai docteur des faux prophètes, celui qui prêche la vérité de celui qui prêche le mensonge. Pour cela il suffit de voir quel est celui qui est du monde, et quel est celui qui est de Dieu. Celui qui enseigne les maximes du monde doit être rejeté. Il faut s'attacher à celui qui parle au nom de Dieu. Celui-là nous apprend à nous aimer les uns les autres (ch. IV).

C'est la foi en Jésus-Christ qui nous fait triompher du monde et de ses convoitises. Cette foi a pour elle le témoignage des trois Personnes divines qui attestent la rédemption du monde par le sang de Jésus-Christ. Elle nous montre que nous ne pouvons être sauvés que par notre union avec lui, et c'est pour ce motif que l'Apôtre termine sa lettre par les paroles les plus fortes contre l'apostasie ou le péché qui mène à la mort (ch. V).

Dans cette Epître il stigmatise, dit M. Lehir, les enfants du mensonge, en les marquant au front de trois ignominieuses notes faciles à lire. Ce sont des hommes qui se disent sans péché, qui pourtant n'observent point les commandements et qui n'ont point la charité fraternelle.

Les vrais enfants de Dieu se distinguent par trois caractères opposés. Ils ont recours au sang de Jésus-Christ pour se purifier, ils gardent ses commandements et ils s'aiment les uns les autres. Par cette voie ils arrivent au but que les gnostiques promettent et prétendent être réservés exclusivement à leurs seuls adeptes. Car, 1^o ils reçoivent le pardon de toutes leurs fautes; 2^o ils parviennent à la connaissance de Dieu le Père; 3^o ils triomphent de tous les esprits de malice qui s'opposent à leur marche vers le bien suprême, auquel ils s'unissent d'une union intime et éternelle. Tous ces avantages découlent de leur foi à Jésus-Christ, vrai Fils de Dieu, vrai Dieu incarné et mort pour le salut du monde (*Etudes bibliques*, t. II, p. 43).

3. On n'a rien de positif sur la date de cette Epître. Il y a quelques auteurs qui croient qu'elle fut écrite avant la destruction de la ville de Jérusalem par les Romains, par conséquent avant l'an 70. Ils n'appuient leur sentiment d'aucune raison sérieuse.

La plupart des commentateurs croient que saint Jean la composa sur la fin de sa carrière, lorsque la persécution de Domitien le sépara des Eglises d'Asie auxquelles il l'adressa.

Cette Epître suppose en effet qu'il était depuis longtemps au milieu de ces

chrétiens qu'il cherche à préserver de l'erreur. Les hérésies qu'il combat étaient déjà très-développées et le développement a demandé nécessairement un certain nombre d'années après le commencement de la prédication évangélique. Saint Jean n'a dû éprouver le besoin d'écrire à ces Eglises qu'il gouvernait qu'au temps de son exil, lorsque Domitien l'eût relégué dans l'île de Patmos.

C'est ce qui rend très-probable à nos yeux l'opinion de ceux qui veulent qu'il ait écrit là cette Epître. Sa date se rapporterait dans cette hypothèse vers l'an 96.

4. L'authenticité de cette Epître n'a jamais fait l'objet, dans les temps anciens, d'aucun doute. Tous les Pères de l'Eglise, tous les auteurs ecclésiastiques l'ont toujours attribuée, et sans la moindre hésitation, à l'apôtre des Évangélistes. « Parmi les écrits de saint Jean, dit Eusèbe, outre son Evangile, sa première Epître est admise sans contestation, comme elle l'a été par tous les anciens (*Hist. ecclési.*, lib. III, cap. 24). »

Elle n'a été rejetée que par les hérétiques qu'elle combat, les ébionistes, les céthiniens, les Cerdoniens, les marcionites et les allogènes qui ne pouvaient en parer les coups. L'auteur, dit la Bible de Venise, ne met son nom ni au commencement ni à la fin, et ne parle pas de sa personne dans tout le corps de la lettre d'une manière qui puisse le faire remarquer. Mais son style et sa manière de raisonner, ses principes, la charité dont il était plein et qui éclate de toute part dans cette Epître le font assez connaître. On y sent l'esprit de l'Apôtre bien-aimé.

Ces preuves extrinsèques et intrinsèques sont si péremptoires, que les rationalistes allemands les plus hardis, Berthold, Lücke, de Wetze et Ewald en ont reconnu eux-mêmes l'authenticité.

Mais de grandes discussions se sont élevées au sujet de son intégrité. Tous les protestants regardant aujourd'hui le verset 7 du chapitre V, comme une interpolation faite au texte de saint Jean, et ils prétendent que ce n'est pas l'Apôtre qui a écrit ces paroles : *Quantum tres sunt qui testimonium dant in celo : Pater, Verbum et Spiritus Sanctus : et hi tres unum sunt.*

Luther l'omit dans sa version allemande, et les sociniens qui avaient un intérêt tout particulier à l'attaquer, le rejetèrent également. Depuis le commencement de ce siècle, les protestants et les rationalistes ont repris cette discussion, et ils ne font pas de difficulté d'affirmer que la chose est jugée.

Ce qui leur a fait attacher tant d'importance à cette controverse, c'est sans doute parce que le concile de Trente a décidé, sous peine d'anathème, que nous devons admettre avec toutes leurs parties tous les livres qu'il a insérés dans le canon des saintes Ecritures. Si quibus autem libros ipsos integros cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesiis Catholicis legit consueverunt et in veteri Vulgata latina editione habentur, pro sacris et canonicis non susceperunt.... anathema sit (Concil. Trid., sess. IV, Decret. de can. Script.).

Le verset que cette décision de l'Eglise a authentiqué, a toujours été, de l'aveu des adversaires, dans toutes les Bibles depuis le IX^e siècle. La version qui est à l'usage des Grecs d'aujourd'hui, dit M. Glairo, aussi bien que celle dont se servent les Russes qui appartiennent à leur communion, le contiennent également. On le lit publiquement dans la liturgie des Grecs et des Latins. L'Eglise grecque a inséré ce témoignage de saint Jean dans ses rituels. Le *Lectio-naire* de cette Eglise, dressé au V^e siècle, le rapporte aussi, et il se trouve dans la profession de foi grecco-latine, rédigée au concile de Latran, sous Innocent III, concile auquel assistaient deux patriarches et plusieurs évêques grecs qui n'ont fait aucune réclamation. A priori, nous n'aurions dû pas être surpris que l'on ne peut remonter bien haut dans l'histoire ecclésiastique, et on le verra encore admis et reconnu comme étant sorti de la plume de saint Jean. Car il a été cité au III^e siècle par Tertullien, au III^e par saint Cyrilien, au IV^e par Phébaud d'Agon, au V^e par saint Eucher de Lyon et par plus de quatre cents évêques d'Afrique, dans le formulaire présenté à Hunéric, roi des Vandales, et dressé en concile, au VI^e par Cassiodore et saint Fulgence, évêque de Ruspe (*Introduction hist. et crit. aux livres de l'Anc. et du Nouv. Testament*, t. V, p. 233).

Ce verset d'ailleurs, comme le remarque Janssens, se lie sans effort à ceux qui le précèdent et à ceux qui le suivent, et il ne présente aucune apparence

